

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 14 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »	
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.	

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 26 Juin.

Au début de la séance de la Chambre des députés, hier lundi, M. le président Grévy, a pris la parole en ces termes :

Avant de donner connaissance de la communication que j'ai reçue, je veux remercier une dernière fois la Chambre du grand honneur qu'elle m'a fait, et de la bienveillance qu'elle m'a témoignée. (Très-bien! très-bien! à gauche et au centre.)

Le pays devant lequel elle va retourner lui dira bientôt que dans sa trop courte carrière elle n'a pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République. (Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Après ces paroles M. Grévy a lu le décret suivant :

- Le président de la République,
- Vu l'article 5 de la loi du 25 février 1875.
- Vu l'avis conforme :
- Article premier. La Chambre des députés est dissoute.
- Art. 2. Les collèges électoraux seront convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de 3 mois.
- Art. 3. Le président du conseil garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 25 juin 1877.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

A gauche et au centre : Vive la République! Vive la Paix!
A droite : Vive la France.
M. Tristan Lambert crie : Vive l'empereur!
Ce cri factieux vaudra à M. Tristan Lambert de ne point être réélu.

Les membres des bureaux des quatre groupes de la gauche, ont signé et fait publier la déclaration suivante :

Les députés soussignés, représentants des bureaux des quatre groupes de la gauche de la Chambre des députés frappée par le vote de la dissolution, déclarent que les 363 députés qui ont voté l'ordre du jour de défiance émis contre le ministère du 17 mai, restant unis dans une pensée commune, se présentent collectivement et au même titre devant le suffrage universel, lorsque les électeurs seront convoqués dans leurs comices.

Paris, le 23 juin 1877.

La dissolution est votée. Nous voilà par conséquent lancés à pleines voiles dans l'inconnu. L'exemple du passé nous prouve que les

résistances obstinées des gouvernements ne réussissent jamais, et qu'il vaut mieux transiger que recourir aux mesures extrêmes. Assurément, dans le *Journal du Lot*, nous avons bien souvent critiqué les actes de la Chambre des députés; mais nous avions dû également constater et nous devons rappeler, que aucun de ses actes n'avait eu un caractère dangereux. Elle avait eu des velléités révolutionnaires, dans les premiers jours, mais on l'avait vu peu à peu abandonner les fausses théories pour la réalité, à tel point que le budget des cultes pour 1877, qui devait disais-on être entièrement supprimé, a été au fait augmenté de deux cent mille francs. La vérité est qu'on a fait à la Chambre un procès de tendance. On pouvait non-seulement l'améliorer considérablement, mais elle tendait à constituer au milieu d'elle une majorité conservatrice. Si ce but n'a pas été atteint, il ne faut accuser de ce malheur que les députés bonapartistes, votant pour les mesures les plus démagogiques afin de rendre sinon impossible du moins très-difficile, la formation de cette majorité conservatrice que nous espérons. Le parti de l'invasion, on le comprend, n'a pas le choix des moyens. Tout lui est bon pour ressaisir le pouvoir; mais on voit si clairement son jeu et ses manœuvres que, au lieu de grandir dans le pays, il va perdre une bonne partie des 80 ou 85 voix qu'il comptait dans la Chambre de 1876. Dès aujourd'hui, on peut considérer comme à peu près assurée sa défaite complète dans le plus grand nombre des départements où il avait quelques sièges, entr'autres le Nord, le Pas-de-Calais, l'Yonne, Seine-et-Oise, la Gironde, le etc., etc. Laissons le chanter victoire à l'avance pour le Lot : on verra.

SÉNAT.

Séance du 22 juin.

Voici l'analyse de la séance dans laquelle la dissolution a été votée :

M. Bertauld a combattu la dissolution au point de vue juridique et constitutionnel.

Sous une forme ironique, il a posé au cabinet des questions qui devaient nécessairement rester sans réponse. Vous demandez trois mois de dictature : qu'allez-vous faire de cet énorme pouvoir? Vous croyez-vous en droit, comme vos amis le prétendent, de décréter l'état de siège? Si vous le faites, comment remplirez-vous la loi, qui vous oblige, sous peine de forfaiture, à consulter aussitôt le Parlement? Vous venez d'interdire le colportage des journaux, ou de le modifier si profondément qu'il n'existe plus que sous votre bon plaisir; en serons-

nous là pendant la période électorale? Voici un journal qui s'appelle effrontément *l'Empire*; que faites-vous de ce journal, de son titre, de ses tendances? Allons-nous aussi avoir le *Journal de la Commune*? Est-il vrai, oui ou non, que vos préfets se préparent à renouveler les scandales de la candidature officielle? Le moment que vous choisissez pour cette grande et redoutable crise, est un moment où tout est à craindre de la conflagration européenne : qu'avez-vous prévu, pour le cas où la guerre s'approcherait de nous, et manœuvrerait de nous entraîner dans ses luttes sanglantes? Où serait le Parlement? Où seraient vos ressources?

Ensuite, M. Brunet a pris la parole au nom du cabinet. M. Brunet a commencé avec une magnifique assurance. « Je n'ai point répondu, dit-il, à M. Bérenger, et j'ai cédé ma place à M. Bertauld; j'ai préféré répondre aux deux orateurs à la fois, — pour ne répondre à aucun, car la vérité est que M. Brunet n'a pas répondu, et il n'en pouvait être autrement. Ah! il ne suffit pas de venir dire, comme il a fait, dans un provoquant exorde : Les équivoques ne sont pas notre fait! Nous allons vous parler avec « une » impassible franchise et une loyauté que » rien ne peut altérer. » Magnifiques paroles, promesses superbes; mais... parturient mutes.

M. Brunet s'est lancé sur le terrain des personnalités offensantes; arme dangereuse et qui a éclaté entre ses mains. Il a entrepris de faire à sa manière l'histoire du dernier cabinet; il a tenté de justifier l'acte du 16 mai. Mais M. Brunet qui est, dans les luttes de la tribune, un nouveau venu, n'aurait pas dû toucher indiscrètement à des choses qui veulent être traitées d'une main fine et sûre, et non par des effets d'audience; il a dès les premiers mots, blessé M. Jules Simon. Alors commence une scène saisissante et vraiment indécidable : la gauche frémissante et soulevée, M. Jules Simon, répliquant du geste et de la parole; et à peine cette première émotion commençait-elle à s'apaiser que M. Brunet, qui décidément joue de malheur, qui n'a plus son sang-froid, qui se jette sur l'un ou sur l'autre, au hasard, M. Brunet parle de l'affaire Baillien, ose s'attaquer à l'honorable M. Martel et laisse échapper, touchant la conduite de l'ancien garde des sceaux, le mot : *indigne*...

A ces mots, une explosion de protestations furieuses éclate sur tous les bancs de la gauche; toute la gauche est debout frissonnante de courroux et dans une agitation inexprimable.

On voit M. Martel se dresser et de la voix et du bras, répudier l'outrage. M. Jules Simon quittant son banc et traversant l'hémicycle, s'élance vers son ancien collègue et lui prend les mains. — A l'ordre! à l'ordre! crie-t-on de toute la gauche. Tous les bras s'agitent et se dirigent vers M. Brunet, qui reçoit l'orage, muet et pâissant. Alors M. le président : Veuillez, monsieur le ministre, retirer une parole injurieuse pour un collègue. M. Brunet, après une pause et un effort visible, explique sa phrase en l'adoucissant, puis achève son discours, reprend encore une fois la thèse du radicalisme.

Voici M. Martel : Je demande dit l'ancien garde des sceaux, à m'expliquer sur un fait qui me touche; et M. Martel va droit à la question d'où vient de naître l'incident; à l'affaire Baillien. M. Martel l'a fait admirablement, avec un rare

bonheur de pensées et d'expressions, et animé de toute la belle ardeur d'un homme de bien calomnié. En quelques phrases concises et vibrantes, dont chacune portait coup, il a fait justice des insinuations de M. Brunet. Il a trouvé des accents superbes, — car ces accents-là venaient d'un cœur d'honnête homme — pour flétrir les commission mixtes. Oui, je les ai flétries, s'est-il écrié, et c'est l'acte dont je m'honore le plus. Puis prenant à partie M. Brunet qui venait de parler de sa conscience de magistrat, il l'a mis en demeure de déclarer comment, redevenu magistrat, il jugerait l'œuvre de ces commissions du 2 décembre. Il n'a pas reçu de réponse, et cela devait être; mais quoi de plus éloquent que ce silence et le contraste qu'offraient les deux adversaires? Toute la gauche est venue à M. Martel, et M. Dufaure, se dirigeant vers lui, lui a serré les mains au milieu des applaudissements.

Le débat touchait à sa fin. Il importait cependant qu'une voix autorisée, qu'un homme considérable, mesuré, conciliant, capable de tous les ménagements, vint faire, au nom du droit, des principes, de la raison, un suprême appel aux conservateurs. M. Laboulaye l'a fait dans un discours qui restera comme un des plus remarquables non-seulement qu'il ait prononcés, mais qu'il ait suscité cette crise. Il a terminé en exprimant une tristesse à la sincérité de laquelle sa voix et toute son attitude rendaient témoignage « Les dangers que j'entrevois, s'est-il écrié, sont immenses. Si vous ne les sentez pas, alors que Dieu protège la France, car ceux qui auraient dû la défendre l'auront compromise et perdue! »

Il n'y avait plus qu'à voter. On connaît le résultat.

M. de Francien, pour excuser son vote et celui de ses amis, a déclaré que le refus des quatre contributions par la Chambre des députés, était le seul motif de son revirement.

Ce n'est là qu'une triste défaite.

M. de Francien sait bien que, si la question de dissolution n'avait pas été posée, la Chambre des députés n'eût pas refusé le vote du budget.

Pauvres dopes! Dans la majorité on remarque les membres de l'extrême droite, comme MM. de Lareinty, Théry, de Tréville, etc., qui ont voté avec les membres du centre droit; les constitutionnels comme MM. Bérardi, du Chaffant, Michel, de Lestapis, le général Riffaut, le général Pourcet, etc., qui ont voté avec les bonapartistes. Un membre du cabinet précédent, M. l'amiral Fourichon, a voté avec la droite. M. de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin, a pu venir à Versailles pour voter la dissolution, tandis que M. l'amiral Jaurès, dont le vote était acquis contre la dissolution, a reçu l'ordre d'appareiller pour le golfe Juan.

La minorité est composée des membres des gauches et de quelques constitutionnels comme MM. Baze, le général de Chabron, Léonce de Lavergne, Luro, Mangini, Perret, Denormandie; un irrégulier, M. Hervé de Saisy a

voté avec la minorité. Les anciens ministres du président actuel de la République qui se sont prononcés contre la dissolution sont MM. Dufaure, Jules Simon, Léon Say, Martel, Teisserenc de Bort, Waddington.

Sept membres de la gauche sont décédés : MM. Ernest Picard, de Tocqueville, Edmond Adam, sénateurs inamovibles; MM. Esquiros (Bouches-du-Rhône), Charles Rolland (Saône-et-Loire), Pierre Lefranc (Pyrénées-Orientales), Bonnefoy-Sibour (Gard.)

N'ont pas pris part au vote : MM. Paul Dupont, Raoul Duval père, bonapartistes; MM. d'Andlau, Aubrelisque, Gonin, Wallon, constitutionnels; MM. l'amiral Jaurès, Lanfrey, membres du centre gauche; M. Littré, membre de la gauche; M. de Kergariou, membre de l'extrême droite; et M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat.

MM. Aubrelisque, Lanfrey, Littré et de Kergariou, étaient retenus par la maladie.

L'abstention de MM. Raoul Duval père, d'Andlau, Wallon est volontaire.

MM. le général Chanzy et l'amiral Jaurès étaient absents pour cause de service public.

Incident

de la séance du 24 juin à la Chambre des députés.

M. de Saint-Paul a la parole pour un fait personnel.

M. le baron de Saint-Paul. Messieurs, à la dernière séance, dans laquelle nous avons entendu l'honorable M. Léon Renault, des incidents nombreux se sont produits à l'occasion des interruptions dont ses paroles ont été l'objet. On voulait prouver que le préfet de police du 24 mai était en contradiction avec la situation qu'il venait de prendre au sein de cette Assemblée. (Très-bien! très-bien! à droite. — Rumeurs et bruit à gauche.)

Au milieu de ces interruptions, j'en ai fait une dont je reconnais l'exactitude; je vais la lire, ainsi que la réponse qu'y a faite mon collègue, quoiqu'il l'ait faite à cette tribune, d'où ni mes amis ni moi ne l'avons entendue.

Sur divers bancs à gauche et au centre. Nous l'avons tous entendue!

M. le baron de Saint-Paul. Aucun de mes amis ni moi, je l'affirme, ne l'avons entendue.

Voici ce que porte le *Journal officiel* :

« M. le baron de Saint-Paul. Vous avez pris l'engagement de faire entrer le roi à Paris pour 4 millions, quand vous étiez préfet de police, en 1873. »

Un membre au centre. C'est une injure! A gauche. Laissez parler!

M. le baron de Saint-Paul, continuant de lire :

« ... M. Léon Renault. Je vous donne, monsieur, le démenti le plus formel qui vous ait jamais été infligé. » (Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche et au centre.)

M. Le Cesne. Ces paroles ont été

dites à haute et intelligible voix. J'affirme que nous les avons entendues !

M. le baron de Saint-Paul. Je ne sais pas quelle est la nature des démentis personnels que peut avoir acceptés M. Léon Renault; mais ce que j'affirme, c'est que je n'en ai jamais accepté aucun et que j'accepte encore moins celui-là ! (Exclamations à gauche. — Très-bien ! droite).

Si je l'avais entendu, je l'aurais immédiatement relevé avec la plus légitime et la plus extrême sévérité...

M. Tirard. Il est encore temps !
M. le baron de Saint-Paul... comme c'était mon droit, et je le fais, monsieur ! C'est pour cela que je suis à la tribune.

Qu'une insulte de cette nature se produise, monsieur Tirard, et vous verrez si je saurai la relever encore. (Très-bien ! à droite).

Je dis donc que ces paroles n'ont point été entendues. Autrement, je suis convaincu qu'elles auraient été réprimées par M. le président. Pour ma part, je ne les aurais pas tolérées.

A gauche et au centre. Nous les avons entendues !

M. le baron de Saint-Paul. Je ne les ai pas entendues, moi; je les relève, et je viens demander nettement à M. Léon Renault s'il les maintient ou non.

M. de Tillancourt. Maintenez-vous la calomnie ?

M. le baron de Saint-Paul. Quant au fait que l'on dit être calomnieux, je vais en donner une explication loyale; car je ne suis jamais embarrassé pour expliquer ce que je dis, pas plus que ce que je fais. (Très-bien ! à droite).

Au milieu du groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir, un homme dont la situation est considérable dans le pays, et que nous entourons tous d'un respect mérité, a affirmé le fait au moment même où je m'en suis fait l'écho dans cette enceinte.

M. le baron Tristan Lambert. Je l'ai entendu !

M. le baron de Saint-Paul. Je n'ai pas l'intention de le mettre en cause et de l'engager à venir à cette tribune faire une déclaration quelconque; mais l'ayant entendu, ainsi que plusieurs de mes collègues, j'ai cru pouvoir répéter ce qu'il avait dit. (Exclamations et protestations à gauche et au centre).

Plusieurs membres. La preuve ? la preuve ?

M. le baron de Saint-Paul. J'ajoute que l'honorable député qui l'a entendu et qui l'a affirmé m'inspire la plus haute confiance, et que je maintiendrai ce que j'ai eu l'honneur de dire jusqu'à ce qu'il ait déclaré que j'ai mal traduit sa pensée ou que ses souvenirs l'ont mal servi. (Rumeurs à gauche et au centre).

A droite. Très-bien ! très-bien !
M. Léon Renault. Messieurs, en parlant de moi, l'honorable baron de Saint-Paul, imitant, en cela, ses amis qui siègent sur les bancs du Gouvernement... (Rires approbatifs à gauche), affecte de me qualifier de préfet de police du 24 mai.

M. le baron de Saint-Paul et ses amis du ministère oublient apparemment que j'ai eu l'honneur d'être nommé préfet de police, en 1874, par M. Thiers, et que, si je suis resté préfet de police à la suite du 24 mai, c'est après le refus de ma démission par l'unanimité du conseil des ministres et à la demande formelle et écrite de M. le maréchal de Mac-Mahon et de son cabinet. (Applaudissements au centre et au centre gauche).

Cet incident de qualification vidé, j'arrive au démenti que j'ai infligé à la calomnie que M. le baron de Saint-Paul a portée à cette tribune. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs).

Ce démenti, je l'ai donné publiquement, formellement, dans des conditions telles que tous ceux de mes collègues qui voulaient bien me prêter quelque attention ont dû l'entendre.

A gauche et au centre. Oui ! oui !
Sur plusieurs bancs à droite. Nous ne l'avons pas entendu !

M. Léon Renault. Si M. le baron de Saint-Paul a besoin que je renouvelle ce démenti, je le lui donne pour la seconde fois. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche).

M. le baron de Saint-Paul prétend tenir la calomnie, dont il s'est fait l'écho, d'un galant homme du parti légitimiste.

Dans ce parti honnête, je défie qu'il se trouve un homme pour venir porter à

la tribune française une assertion aussi inexacte que celle qu'il appartenait à M. le baron de Saint-Paul d'introduire dans le débat. (Triple salve d'applaudissements au centre et à gauche. — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues).

Dans les termes catégoriques où il lui avait été infligé par M. Léon Renault, il était impossible que M. de Saint-Paul restât sous le coup du double démenti qu'il avait reçu.

Donc envoi par M. de Saint-Paul à M. Léon Renault de MM. Paul de Cassagnac et Lenglé, ses témoins.

M. Léon Renault s'empresse de désigner les siens, qui sont MM. Casimir Périer et Horace de Choiseul.

Rédaction, après de longs pourparlers entre les quatre témoins, du procès-verbal suivant :

A la suite d'incidents qui ont eu lieu aux séances des 19 et 21 juin à la Chambre des députés,

MM. Lenglé et Paul de Cassagnac pour M. le baron de Saint-Paul ;

MM. Horace de Choiseul et Casimir Périer pour M. Léon Renault, sont entrés en pourparlers.

MM. Lenglé et Paul de Cassagnac ont déclaré que M. le baron de Saint-Paul, en rappelant le propos qu'il attribue à M. Léon Renault, a simplement voulu dire que, suivant M. Léon Renault, il suffirait à un préfet de police de dépenser un million pour faire entrer le roi à Paris; ce propos rappelé, bien entendu, sans intention de porter atteinte à l'honneur de son collègue.

MM. de Choiseul et Casimir Périer, au nom de M. Léon Renault, maintiennent que le propos n'a pas été tenu, mais déclarent à leur tour que M. Léon Renault, en répondant à M. le baron de Saint-Paul, donnait une autre portée à l'interruption; qu'interprétée telle qu'elle l'est aujourd'hui il suffit d'en nier l'exactitude.

Ont signé :
LENGLÉ, HORACE DE CHOISEUL,
PAUL DE CASSAGNAC, CASIMIR PÉRIER.

Le *Gaulois* raconte ainsi les origines de l'incident :

Voici la vérité sur l'origine du propos tenu par M. de Saint-Paul :

L'allégation qu'il renferme a été produite par M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia : « Et dire, s'écria-t-il, à haute voix en présence de cinq ou six de ses collègues, que cet homme-là m'a dit, à moi-même, que pour un million il ferait pavoiser Paris de drapeaux blancs. »

Cette exclamation produisit une grande sensation. Plusieurs députés, notamment M. Jolibois, demandèrent à M. de la Rochefoucauld la permission de porter à la tribune ce renseignement.

M. le duc de Bisaccia ne crut pas devoir donner cette autorisation, ajoutant que le propos avait été tenu dans une conversation particulière et qu'il n'avait pas le droit de le rendre public.

Cependant le mot courut de banc en banc et parvint jusqu'aux oreilles de M. de Saint-Paul qui, ignorant la réserve demandée par M. de la Rochefoucauld, le jeta dans l'interruption qui est devenue l'origine du débat.

Dans tout cela il n'y a rien, absolument rien contre M. Léon Renault. Un préfet de police déclare que telle ou telle manifestation coûterait aux fonds de son service un million : c'est son droit. Ce chiffre d'un million n'est pas même fort élevé, quand on songe aux énormes dépenses de la police impériale, pour solder les ovations enthousiastes (à cinq ou dix francs par tête) du grand règne. Que de centaines de millions distribuées en 18 ans !!!

La France a raison de dire qu'en cette circonstance M. Léon Renault a fait preuve d'une fermeté et d'une conviction égales au talent de tribune qui lui avait valu la veille un si grand et si légitime succès.

Le vote de la dissolution est accueilli en ces termes par le *Français*, organe

de M. le duc de Broglie :

Le vote auquel les conservateurs s'attendaient, a été pour leurs adversaires une amère surprise. Si dans ces derniers jours, en effet, ils n'espéraient plus que la Chambre haute leur rendrait le service de repousser la dissolution, au moins comptaient-ils toujours et déclaraient-ils même que la décision ne serait rendue qu'à une majorité de quelques voix. Et voici que le Sénat ratifia la résolution du chef de l'Etat et l'admirable justification qu'en a donnée M. le président du conseil par un nombre de suffrages supérieur à celui que les conservateurs réunissaient d'ordinaire dans les questions politiques. Il est cependant une circonstance qui doit rendre à nos adversaires ces sortes de surprises moins pénibles, c'est l'habitude qu'ils commencent à prendre d'être déçus.

Le *Temps*, organe de M. Thiers, s'exprime ainsi :

Tous les efforts prodigués pendant une lutte vraiment héroïque, toute la raison, toute l'éloquence, tous les arguments, tous les appels, tout est venu échouer contre une effrayante résistance de l'esprit de parti.

On lit dans la *République française*, organe de M. Gambetta :

C'est maintenant qu'il appartient à la France de se reconnaître, de se reprendre et de ne pas s'abandonner, de veiller avec autant de calme énergie que de sollicitude attentive sur ses droits, sur ses libertés, et de se préparer à prononcer la parole suprême qui doit finalement dénouer toute cette crise.

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendus. C'est bien M. le Maréchal de Mac-Mahon qui est devant le pays. La responsabilité des ministres ne le couvre plus. Le jour où il a écrit sa lettre à M. Jules Simon, M. de Mac-Mahon a volontairement et délibérément quitté la place que la Constitution lui avait faite. Il a mis en avant une responsabilité personnelle qui n'est édictée nulle part.

Voici enfin le jugement de l'*Événement* (organe de M. Jules Simon) :

Le ministère anti-parlementaire a obtenu ce qu'il voulait; mais il a payé cher sa victoire.

Pendant trois jours, à la Chambre des députés, pendant deux jours, au Sénat, il a entendu proclamer d'avance, par des voix éloquentes, le jugement même que l'histoire portera sur lui.

ORIENT

Les nouvelles sont importantes aujourd'hui. Le passage du Danube est commencé. On parle en Angleterre de demandes de crédits pour dépenses militaires, et les bruits d'une mobilisation en Autriche prennent beaucoup de consistance, malgré des démentis plus ou moins officieux.

Une dépêche annonce que le pont de Braïla est terminé et que six mille Russes ont franchi le Danube. Des forces considérables étaient, dit-on, concentrées de ce côté, et il est possible que ce petit corps soit l'avant-garde de l'armée du Bas-Danube. Aucune tentative de passage, aucune construction de pont ne sont signalées sur le cours supérieur du fleuve, où tout se borne pour le moment, à des combats d'artillerie.

On saura bientôt si les Russes se sont établis fortement sur la rive droite et si c'est vraiment par Braïla et la Dobrutcha qu'ils veulent commencer le passage du Danube.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous avons fait connaître, comme tous les journaux de France, la déclaration des présidents des Conseils élus du Rhône, et en cela, nous nous sommes conformés à notre habitude et à notre devoir de renseigner nos abonnés sur tous les incidents dignes

d'attention. A ce propos, le *Courrier du Lot* publie un article qui débute ainsi :

« Voulez-vous savoir, bons et loyaux électeurs du Quercy, jusqu'où la rage d'un échec électoral fameux (11,359 contre 3,380) a pu conduire le journal de M. Pagès Duport ?... »

C'est au *Journal du Lot* que s'adresse la feuille de la dynastie chère aux Prussiens. Nous relevons ce propos, sans rectifier les chiffres, sans rappeler la candidature de M. Limayrac, et sans divulguer des faits dont la gravité sera connue à l'heure nécessaire.

M. Pagès Duport par-ci, M. Pagès Duport par-là ! Toute la politique du *Courrier du Lot* depuis près de deux ans consiste dans une série d'attaques à l'égard de cet ancien député. Il est à remarquer que ces attaques redoublent quand le *Courrier* est embarrassé.

Ainsi, nous lui demandons depuis plus d'un mois d'annoncer à ses lecteurs les votes de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour contre le Maréchal de Mac-Mahon, en faveur de la proposition Cunéo et de la publicité des séances municipales. Silence absolu ! mutisme de carpe frite. Mais aussitôt il essaie de faire croire que M. Pagès Duport est un affreux démagogue.

Voyons, entendons-nous ! Les démagogues sont-ils ceux qui émettent des votes démagogiques, comme MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, en compagnie de la plus extrême de l'extrême-gauche intransigeante ? Sont-ils, au contraire, ceux qui blâment ces votes et qui auraient fait le contraire de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, s'ils eussent siégé à la Chambre des députés ?

Cela dit, et la conclusion étant évidente, nous devons faire remarquer qu'il y a deux sortes de démagogues :

Les démagogues par conviction.
Les démagogues par calcul.

A quelle catégorie appartiennent les trois anciens députés bonapartistes du Lot ? Ont-ils voulu, obéissant à l'inspiration des doctrines les plus avancées, convertir toutes les communes en clubs, suivant la parole de M. le ministre des travaux publics ? Ont-ils voulu simplement semer le désordre pour récolter l'Empire ?

Choisissez et répondez.
Répondez surtout, dissuez-vous répéter tous les mensonges, toutes les calomnies et tous les outrages que vous avez déversés sur M. Pagès Duport dans plus de soixante numéros... que nous avons fidèlement gardés et collectionnés. Pas de faux foyants ! Pas de chemins de traverse ! Mentez, calomniez, outragez; mais répondez, répondez donc, et publiez les votes de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour.

On annonce que M. le duc Decazes va se présenter dans la 2^e circonscription du Libournais, contre M. Lalanne, un des signataires du manifeste des gauches.

Par décret en date du 17 juin, M. Massoc, adjoint au maire de Saint-Clar (Gers) a été révoqué de ses fonctions.

M. le ministre de l'intérieur n'a pas accepté la démission de ce fonc-

tionnaire.

L'*Avenir*, d'Auch, fait remarquer que l'*Appel au peuple*, organe bonapartiste du Gers, avait dénoncé M. Massoc et avait demandé sa révocation.

M. de Castéras, préfet du Gers, a obéi docilement à l'ordre du journal bonapartiste.

M. Aylies, préfet de Lot-et-Garonne, vient de suspendre pour deux mois de ses fonctions le maire de la commune de Saint-Maurin, M. Marquis.

Dans l'arrêté préfectoral, nous lisons les considérants suivants :

Considérant que, quoique nommé par le conseil municipal, le maire est avant tout le représentant dans sa commune du pouvoir central ;

Que, d'après ce principe indiscutable, M. le maire de Saint-Maurin a manqué à ses devoirs en qualifiant dans les termes précités la situation créée par l'acte du 16 mai ;

Le principe indiscutable, c'est que les maires ont un double caractère, mais il n'est écrit nulle part, et il ne résulte d'aucun texte que ces magistrats municipaux soient, avant tout, les représentants du pouvoir central.

Un principe véritablement indiscutable, c'est que les maires ne perdent pas plus le droit de critiquer les actes du gouvernement, qu'appartient à tous les citoyens qu'ils ne perdent le droit d'être électeurs.

Si l'acte du 16 mai ne paraît pas, au dire des chambres de commerce, avoir avancé les affaires de bien des gens, il aura du moins pour résultat d'avancer l'apparition d'un almanach. La *Pays* annonce, en effet, que l'*Aigle*, almanach bonapartiste, paraîtra cette année trois mois plus tôt que de coutume. Il n'en faut pas conclure que le cabinet Fourtou-Broglie ait résolu de faire avancer le temps; mais on comprendra la raison de cette publication anticipée d'un almanach quand on saura que l'*Aigle*, assuré des faveurs de M. de Fourtou et bravant les entraves du colportage, sera un puissant instrument de propagande, « un véritable catéchisme électoral » revu et approuvé par les hommes de l'appel au peuple.

L'almanach *Aigle* est un des opuscules distribués dans le Lot par les agents provocateurs du bonapartisme, des fausses nouvelles et de la misère.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU LOT
Commission du Phylloxera.

Séance du 11 juin.

Plusieurs membres font observer qu'il avait été établi en principe, dans une des précédentes séances, que l'année courante serait mise à profit pour expérimenter quelques-uns des procédés les plus utiles contre le phylloxera. Le moment favorable étant déjà depuis longtemps arrivé, ils demandent que les études soient commencées sans retard.

La commission reconnaît la justesse de ces observations. Elle décide, en conséquence, que les secours alloués par M. le ministre de l'agriculture seront employés immédiatement à faire des essais pour la destruction du terrible puceron.

Après une courte discussion sur le choix des moyens, la commission s'arrête à ceux qui ont été reconnus les plus simples, les plus pratiques et les plus économiques et qui lui paraissent être les trois suivants :

1^o Les cubes Rohart, qui ont déjà donné d'excellents résultats dans la Gironde et qui constituent un des modes d'application du sulfure de carbone les plus ingénieux et les plus efficaces;

2^o Le sulfure de carbone en nature ou mêlé à des huiles lourdes, que l'on introduit dans le sol au moyen d'un appareil spécial ou d'une simple barre de fer;

3° Le procédé Ponsard, qui consiste à introduire dans une incision faite à la tige de la souche un granule de sulfure de potasse, lequel dissous de sulfure se répand dans tout le végétal et va empoisonner les phylloxeras établis sur ses racines.

Quant au sulfocarbonate de potasse qui a été si chaudement recommandé par l'Académie des sciences et qui, l'an dernier, a été employé à Labastide-Marnhac, la commission pense qu'il est inutile d'en continuer l'essai, à cause de sa cherté et de la difficulté de son application dans les terrains secs et pierreux du département.

MM. Andurand, Pierre Dufour, de Roussy, qui ont dans leurs vignobles ou dans leur voisinage des taches phylloxérées, sont chargés d'appliquer ces divers procédés et de rendre compte à la commission des résultats qu'ils auront obtenus.

Le Secrétaire, D^r REY. Ministère des Finances

AVIS AU PUBLIC Emission d'obligations du Trésor à long terme pour l'exécution des travaux publics. — Loi du 29 décembre 1876; décret du 12 juin 1877.

Un décret du 12 juin 1877 a autorisé la création d'obligations du Trésor à long terme, pour l'exécution de travaux publics, conformément aux dispositions des articles 7, 8 et 9 de la loi du 29 décembre 1876.

Ces obligations, dont l'émission doit être proportionnée aux conventions du Trésor et à l'exécution des travaux, sont au capital de 500 fr., jouissant d'un intérêt de 20 fr. payable par semestre, et sont remboursables du 16 décembre 1878 au 16 décembre 1907 par voie de tirage au sort semestriel.

Le tirage des obligations à rembourser aura lieu par série de 100 numéros, les 16 mai et 16 novembre de chaque année, et le paiement des obligations désignées pour le remboursement sera exigible les 16 juin et 16 décembre suivants.

Le premier tirage aura lieu le 16 novembre 1877. Le prix d'émission a été fixé, par arrêté ministériel du 12 juin 1877, à quatre cent soixante-dix francs (470 fr.), payables intégralement au moment de la souscription.

Ce prix est augmenté des intérêts courus du 16 juin, époque de jouissance des titres créés, jusqu'au jour de la demande. Les bons du Trésor 2-10, 3-10 et

5-10, créés en vertu de la loi du 21 juillet 1870 et dont l'époque de remboursement a été fixée au 1^{er} septembre prochain, sont reçus en paiements de souscriptions à des obligations du Trésor à long terme jusqu'au 10 juillet 1877 inclusivement, à raison de leur valeur nominale accrue du montant des intérêts du semestre à échoir, mais sous déduction d'un escompte de 2 p. 100 l'an, calculé du jour du dépôt au 1^{er} septembre, tant sur le capital que sur les intérêts.

Les demandes d'obligations seront reçues à partir du 21 juin 1877 inclusivement :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor;

Dans les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances;

En Algérie, aux caisses des trésoriers-payeurs.

Un de nos correspondants nous adresse les renseignements suivants sur la situation de la récolte en général :

« D'abord, les prairies artificielles ont donné cette année un produit exceptionnel, de même que les prairies naturelles situées en pente. Les prairies de plaine ont moins produit généralement.

« Les blés ne donneront qu'une récolte au-dessous de la moyenne, si l'on en croit les prévisions de tout le monde. Beaucoup sont versés, à la suite des dernières pluies, et les herbes parasites ont pris le dessus. L'épi mûrira mal et le blé produit sera de mauvaise qualité.

« Les vignes jouissent d'une végétation luxuriante; mais le raisin a encore tant de périodes critiques à traverser, qu'il serait imprudent d'asseoir une prévision. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la floraison des raisins se fait bien.

« Il y aura peu de prunes cette année encore. Les autres arbres fruitiers sont surchargés.

(ECHO de la Dordogne).

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 18 juin.

Présidence de M. Valette. Extrait du procès-verbal.

Le secrétaire-général dépose diverses publications envoyées par les Sociétés correspondantes.

MM. Guiral, concierge de l'hospice et Bédoué, garçon de la Société des Etudes, offrent divers objets artistiques.

La Société adopte l'échange des

dramatiques et prenant de temps à autre la main du jeune docteur auquel il renouvelait ses protestations de reconnaissance.

Puis il courait vers le banquier qui attendait immobile et anxieux.

— Elle en reviendra, cher beau-père, disait-il alors d'un air capable; ce jeune homme m'inspire la plus haute confiance, et demain à la Bourse je veux raconter le miracle.

Cependant un frémissement général avait agité les membres de Sylvia.

Le docteur craignait d'abord que ce ne fût un redoublement d'intensité du tétanos, et l'émotion douloureuse qui attrista son visage excita un déchirement plus poignant dans le cœur du banquier, qui était suspendu à la vie de sa fille et aux gestes du médecin.

Mais ce ne fut qu'un nuage passager, et une amélioration sensible pour tous se manifesta bientôt dans l'état de la malade.

Déjà la respiration était devenue plus régulière; le pouls, d'abord capricieux, fugitif, s'accusait plus ferme, et les pulsations se succédaient à intervalles égaux.

bulletins avec la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et la Société de Borda à Dax.

M. Malinowski lit une notice sur les institutions scientifiques qui ont précédé la Société des Etudes dans le département du Lot.

Il signale la Société académique fondée à Cahors, au commencement du XVII^e siècle et une société littéraire qui a eu une courte existence vers 1791.

La première de ces Sociétés était présidée par le célèbre Jean Lacoste; elle s'occupait surtout de droit et de théologie.

On trouve seulement les traces de l'existence de la seconde dans les archives de la Mairie de Cahors.

M. Hérédia lit une fable en patois intitulée : *Lou dret del pu fort*.

La Société fixe au 15 juillet le terme de rigueur pour le dépôt des travaux destinés au concours

Le Secrétaire de la Société, POUZERGUES.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE Médailles décernées, au nom de la Société, au concours hippique de Montauban.

Une médaille d'argent grand module a été attribuée à M. Lavergne, à Alviac (Lot), pour la jument n° 85, non suitée, mais saillie en 1877, qui a obtenu le 1^{er} prix de sa catégorie.

L'été a commencé jeudi, à huit heures du matin. Nous sommes aux plus longs jours de l'année. La décroissance a commencé dimanche, jour de la Saint-Jean, mais elle est imperceptible jusqu'à la fin du mois.

Les feux traditionnels de la Saint-Jean ont été allumés, dimanche soir, sur divers points de la ville.

Pendant la désastreuse inondation du 24 juin, M. Duluc, secrétaire de la sous-préfecture de Nérac, prit hardiment une barque, descendit de Nérac à Feugarolles et sauva plusieurs familles. Il obtint pour cet acte de courage une médaille de troisième classe.

M. Duluc, dit le Réveil de Lot-et-Garonne, vient d'être révoqué par le sous-préfet de Nérac, sans qu'on ait allégué contre lui aucun grief sérieux.

Quant au sous-préfet qui a accompli cet exploit, M. Mercat, il n'est déjà plus sous-préfet de Nérac, et vient d'être envoyé à Baume-les-Dames.

On écrit de Mende (Lozère) : « Notre département a été cruelle-

— Elle revient à elle, s'écria Octave en se précipitant vers la malade.

Quant au banquier, il n'avait pu trouver une parole, la voix s'était étouffée dans son gosier et il était tombé à genoux en saisissant la main de Franck sur laquelle glissa une larme éloquent.

C'est à peine s'il croyait encore à tant de bonheur.

Il craignait de rêver ! Il mit ses deux mains sur ses yeux, et courba la tête comme anéanti, le visage tout troublé, ployant pour ainsi dire sous ce bienfait du ciel.

— Mon Dieu ! murmura-t-il tout bas, vous m'accablez de votre miséricorde.

Sylvia venait de reprendre totalement ses sens.

Elle promena autour d'elle des regards étonnés, pressa ses tempes dans ses mains et finit par sourire à son père et à Octave qui épiaient chacun de ses mouvements.

— Qu'est-il donc arrivé, dit-elle enfin d'une voix faible encore, et pourquoi pleurez-vous ainsi tous les deux ?

— Sauvé ! elle est sauvée ! cria le jeune Gaudin qui se livra à mille exaltations enthousiastes.

Le banquier pleurait comme un enfant, il riait, il embrassait Franck, il embrassait

ment éprouvé par les orages sur certains points.

« On m'apprend, entre autres détails, que du côté de Fraissinel la grêle a tout ravagé. Les gens qui venaient dimanche matin à Ispagnac disaient avoir vu en divers endroits des amas de grêlons d'un mètre de hauteur. Les champs environnants sont complètement ravagés.

« A Saint-Symphorien, quatre-vingt-cinq moutons ont été tués par la foudre.

« Cet orage, accompagné de grêle, a fait un peu de mal aux récoltes des habitants de Besseirettes, même commune de Saint-Symphorien. Du côté de la Panouse, il a causé des dommages considérables dans les champs et dans les prairies. Au moment de sa plus grande violence, le tonnerre est tombé au village de Fultin, sur la maison d'Antoine Rientort. Ce malheureux père de famille était à table avec ses six enfants; on mangeait la soupe tranquillement. Tout à coup un fracas sinistre se fait entendre dans la cheminée, on se regarde avec effroi... Le principal convive avait été foudroyé, les pauvres enfants n'avaient plus de père... »

On écrit de Rodez :

« Samedi soir un violent orage a éclaté dans la vallée du Lot; la pluie et la grêle sont tombées avec une telle violence, qu'en un instant des torrents se sont formés partout.

« Du côté de Saint-Geniez deux femmes ont été surprises, dans un ravin, par un torrent subitement formé; elles ont été entraînées et noyées.

« Sur quelques points, la grêle a fait beaucoup de mal aux vignes; des ravins ont été creusés par les eaux.

Une lettre des Pyrénées-Orientales nous apporte quelques détails sur les effets de l'orage du 17 juin dans ce département :

La grêle est tombée en abondance sur les communes de Porta, Latourde-Carol, Dorres et Enveigt. Les dommages sont peu importants, parce que la grêle n'est tombée que sur des montagnes incultes; mais les torrents qui se précipitent des montagnes ont fortement endommagé la route nationale n° 20, qui est profondément ravagée et encombrée de rocs, en de certains endroits, dans la commune de Latourde-Carol, de façon à la rendre impraticable. Au territoire de Montner, l'orage a occasionné une perte de plus de 100,000 fr. Toute la récolte a été emportée par l'eau.

Octave, il était fou.

Octave n'y tint plus, il criait au miracle, traitait tous les autres médecins d'ânes bâtés, et déclarait qu'il fallait apprendre le fait inouï à toute la capitale.

Il tira sa montre comme saisi d'une idée subite.

Il est neuf heures, dit-il vivement, je cours à la petite Bourse, tout le passage de l'Opéra apprendra, dès ce soir, le miracle qui vient d'être accompli. C'est merveilleux, à bientôt, je reviendrai dans la soirée... Comptez sur moi, à ce soir.

Et il partit comme un trait sur la pointe de ses bottes.

Quant à Franck, lui aussi, était en proie à une agitation qui ne l'avait pas quitté depuis la veille et que les nombreux incidents de la journée avaient encore augmentée.

Ivre de joie d'avoir sauvé Sylvia, ivre d'amour, fou de douleur en même temps d'avoir un rival heureux auprès de celle qu'il adore, il avait besoin d'être seul, de respirer le grand air, de s'arracher aux manifestations de reconnaissance que lui prodiguait toute la maison du banquier.

Il recommanda donc quelques prescriptions insignifiantes et s'enfuit à son tour de cette maison où sa raison aurait

AVIS

Le 16 du mois courant, jour de foire de Prayssac, il a été perdu un portefeuille, contenant deux mille cinq cent francs: six cent francs en billets de banque et le reste en valeurs. Prière à celui qui l'aurait trouvé de s'adresser au bureau du Journal du Lot. Bonne récompense.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 25 juin, 4 h. m.

A l'occasion de l'anniversaire du général Hoche, un banquet privé a eu lieu à Versailles. M. Gambetta y a prononcé un discours dans lequel il a parlé de la situation actuelle et des moyens de défense du parti républicain. Il a fait appel avec confiance à la France; il a affirmé de nouveau que les 363 reviendraient au nombre de 400. La France aura alors un gouvernement stable, défini. La République est une garantie de la paix pour l'Europe.

Le gouvernement républicain n'a pas besoin de demander des témoignages de confiance aux gouvernements étrangers. On ne peut pas empêcher les Gaulois de rire, on ne pourra détruire la Gaule. Lorsque le suffrage universel aura prononcé, tous nous devons obéir.

Un conseiller municipal a porté un toast à M. Thiers, libérateur du territoire, guide éclairé des 363.

Paris, 25 juin 5 h. soir.

Le nouveau journal l'Empire, qui a annoncé la dissolution votée par le Sénat alors que la discussion était à peine commencée, vient d'être déferé aux tribunaux.

Paris, 25 juin, 6 h 5 soir.

On pense généralement que les élections seront fixées au 14 octobre.

Bourse de Paris.

Cours du 26 Juin.

Rente 3 p. %..... 70.00 — 4 1/2 p. %..... 100.00 — 5 p. %..... 106.10

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 25 Juin, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

fait naufrage, s'il y était resté plus longtemps...

Une fois dans la rue, l'air vif du soir le frappa au visage... son sang se calma, ses artères battirent avec moins de violence, et il put enfin renouer ses idées et réfléchir sur les diverses circonstances qui composaient le drame dont il venait d'être témoin et acteur à la fois.

Le souvenir du personnage qui l'avait mêlé à toute cette affaire se présentait le premier à son esprit, et avec ce souvenir tous les faits inexplicables qui avaient accompagné les événements de ce jour et de la veille.

Il y avait au fond de tout ce qui s'était passé une énigme dont il cherchait vainement le mot et qu'il voulait trouver à tout prix.

Jusqu'alors, il avait obéi passivement à une volonté plus puissante que la sienne; commandé impérieusement, il ne pouvait pas reculer, et il avait dû aller jusqu'au bout.

Mais il ne lui convenait pas de s'aventurer plus avant sur cette pente, où il craignait de laisser son honneur, et il voulait savoir enfin ce qu'était cet homme qui était venu à lui, qui lui avait imposé sa volonté, et dont il ne connaissait pas même le nom...

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 26 juin 1877. (19)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACONE.

Première partie.

III

LE BOOM-UPAS

Puis il attendait l'œil fixe, le corps penché, prêt à saisir les moindres phénomènes. Or, en voyant opérer leur rival, les médecins précédemment appelés avaient immédiatement compris que Franck avait été mieux inspiré qu'eux; aussi s'étaient-ils discrètement retirés.

Il ne restait donc plus dans la chambre que le père et le fiancé.

Ce dernier ne pouvait tenir en place, il allait et venait à travers la chambre, se démenant à droite et à gauche, tirant sa montre pour consulter l'heure, arrangeant ses cheveux, regardant par dessus l'épaule de Franck, poussant des soupirs

Reproduction interdite.

Un des romans les plus intéressants et à coup sûr, les mieux réussis de M. Arsène Houssaye, le *Roman de la Duchesse*, vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est une de ces histoires parisiennes, un de ces drames intimes, comme sait en raconter, avec tant d'esprit et de talent d'observation, le brillant auteur des *Filles d'Ève* et de *Mademoiselle Mariani*. Les femmes s'y reconnaîtront car elles y sont peintes par un artiste qui excelle à décrire et à analyser toutes leurs passions.

En tête de son numéro *l'Univers illustré* reproduit la magnifique statue : *la Pensée*, que M. Chapu vient d'exécuter pour le monument de Daniel Stern. On sait que cette œuvre magistrale a obtenu

la médaille d'honneur au Salon de cette année. Nous signalerons ensuite *la Fleur préférée*, ce ravissant et spirituel tableau de Worms, si justement remarqué au Salon. Les événements d'Orient fournissent un contingent d'un grand intérêt : Principaux personnages de la Turquie (première série de six portraits); Proclamation de la guerre sainte à Constantinople; Arrivée de l'Empereur de Russie à Ploesti; Débarquement de troupes et d'artillerie à Trébizonde. Ce très-remarquable numéro donne aussi le Portrait de S. M. la Reine de Hollande, récemment décédée, et consacre une page au concours agricole et au Cortège historique de la ville de Chartres.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.
Résumé de chaque numéro : Informations financières.
fr. Causerie financière. Bilans. fr.
Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.
Paris. - 45, rue Vivienne 45. - Paris.
Envoyer mandat ou timbres postes.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 52 (23 juin).
Les musulmans des Indes et la question d'Orient, par M. C. de Varigny. — La défense de la France sur la frontière allemande d'après le Voennyi Shornik. — Les Houillères françaises. — Revue de physique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 52 (23 juin).
Le pouvoir personnel, ses antécédents dans l'histoire du régime parlementaire, par Lucien Delabrousse. — Le culte des animaux, par M. Herbert Spencer. — Le Groënland et les Esquimaux, d'après des

documents danois et anglais, par Léo Quésnel. — Causerie littéraire. — La semaine politique. — Bulletin.
On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris
Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.
Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur **Ferdinand COLONGE**, entrant au 1^{er} Juillet prochain en possession du **CAFÉ DE BORDEAUX**, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, **Léon COLONGE**, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sanwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de la satisfaire.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN**.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

A Vendre ou à Louer

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à **CABAZAC**, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à **M. Emile Guignon**, à côté de la Gare ; à **M. Delpérier**, M^d de meubles ; à **MM^{es} Lugan et Delpont**, notaires.

GROS ET DÉTAIL
ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES. ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquérir de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de **M. Gambetta**, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Fouloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à **M. Laffargue**, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot).

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

EUCALYPSINTHE

(R. s. e. n. e.) **Aperitif-Fébrifuge le plus puissant, le plus agréable, n'ayant aucun des principes malfaisants de l'absinthe.** Calme la soif, ranime l'appétit, facilite la digestion, réveille l'intelligence et la mémoire, en produisant un bien-être général. Un petit verre étendu d'eau, pris au début de la fièvre, l'enraye immédiatement. — Pr l'exp. **M. Bessède** fils, Marseille. — Se trouve dans les principaux Cafés.

On demande des agents dans tous les cantons pour la **C^{ie} d'Assurance** contre l'Incendie, la Grêle et la mortalité du bétail, **La Gironde**. S'adresser à Bordeaux, cours des Fossés, N^o 92.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.
Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

MALADIES DE LA PEAU
Dartres, Eczéma, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.
POMMADE SOUVERAINE de **CARRÉ**, Pharmaciens à Bergerac et Tours
Exiger M^{ARQUE} favorables de MM. les Docteurs déposée et incrustée dans LE POT.
Prix du Pot : 2 f. 50. Par poste : 3 f. 50.
A Cahors, chez M. Vinel et tous ph^{rs}.

FER BRAVAIS
(FER DIALYSÉ BRAVAIS)
Fer liquide en gouttes concentrées
LE SEUL EXEMPT de TOUT ACIDE Sans odeur et sans saveur
Avec lui, disent tous les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni diarrhées, ni de douleurs de l'estomac. C'est le plus économique des ferrugineux. de plus, il ne noircit jamais les dents.
Soleil adopté dans tous les Hôpitaux
Médaillés aux Expositions. Guérit radicalement ANÉMIE, CLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE des ENFANTS, etc.
C'est le plus économique des ferrugineux. Puisqu'un flacon dure plus d'un mois.
R. BRAVAIS & C^{ie}, 13, rue Lafayette, Paris ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES.
(Se méfier des imitations et exiger la marque de fab^{re} ci-dessus et la signature. (Envoi de la Brochure franco.)

Bottelage de Foin et Fourrages
S'adresser au sieur **SIVIOL PIERRE**, domicilié à Pay-Evêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1^{er} juillet. Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS
Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.
Augmentation du Revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 37,635,076 fr.
Arrérages payés aux Rentiers..... 141,416,291 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 14,408,052 fr.
S'adresser pour les renseignements, à **MM. Bénéch**, à Cahors; **Puel**, à Figeac; **Lacambre**, à Gourdon; **Bap^{te} Planion**, à Souillac.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de *Littérature et d'Art*, paraît hebdomadairement. Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :
1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;
2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^{ie}, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

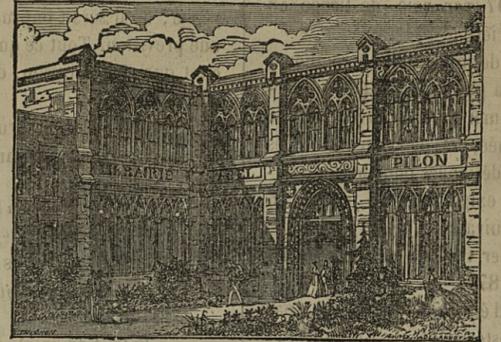
Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez **GIRMA**, libraire.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}
33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.
DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.
Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par **Moscheles**, soit 14 volumes grand format. Prix..... 80 fr.
Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le **Réparateur TRICARD**. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction.
Dépôt général : Pharmacie **TRICARD**, aux Ternes, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

Eaux Minérales de Miers
Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS
A Alvernac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.
M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvernac actionnaire de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.
Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hôtel Carbois.